

LES CLINIQUES PRIVÉES  
ET LE CONSEIL D'ÉTAT  
VONT SE RENCONTRER

Vaud, page 20



L'HÔPITAL DE PAYERNE  
EN QUARANTAINE  
À CAUSE D'UNE BACTÉRIE

Nord vaudois Broye, page 25



**Vaud** & régions

Vaud  
Lausanne & région  
Riviera-Chablais  
Nord vaudois-Broye  
La Côte

Lausanne

# «Coteau Fleuri est juste une solution de secours»

Hier, 22 requérants ont été déplacés de Nyon à Lausanne. Leur cas révèle les incohérences du régime de l'aide d'urgence

Daniel Audéat

Smajic Sanel a perdu le peu de moral qui lui restait. Comme ce Bosniaque qui a raconté son parcours dans nos colonnes (24 heures d'hier), 21 autres requérants déboutés ont été déplacés hier matin par l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Logés jusqu'ici à Nyon, ils passeront désormais leurs nuits à l'abri de protection civile de Coteau Fleuri, dans le quartier lausannois des Boveresses.

«Pas une vie»

Dès qu'il a découvert ce nouveau dortoir, Smajic a rendu la clé du casier où il aurait pu ranger ses quelques affaires. «Je ne reste pas. Ici, ce n'est plus une vie», soufflé-t-il, abasourdi. A Nyon aussi, il était hébergé dans un abri PCI. Mais là-bas, l'aménagement des lieux lui permettait de préserver une certaine intimité. Et il n'était pas obligé de quitter les lieux au matin pour n'y revenir que le soir.

Alors, à midi, dans la «structure de jour» des Boveresses, Smajic profite encore du repas frugal (un thé, un sandwich mou, une pomme, une barre chocolatée) servi aux requérants à titre d'aide d'urgence. Puis il s'en va, sans dire où il compte dormir ce soir.

Ses 21 compagnons d'infortune resteront à Coteau Fleuri. Mais eux aussi, après avoir parcouru leur nouvel abri, ont protesté contre la dégradation des conditions de leur hébergement.

La situation des «NEM»

Directeur de l'EVAM, Pierre Imhof ne comprend que trop bien. A son arrivée en 2004, il s'était donné pour priorité de renoncer aux abris PCI, mal adaptés à des hébergements qui durent des mois, voire des années. Le dernier de ces lieux avait été fermé la même année. C'était l'abri de Coteau Fleuri, celui-là même que Pierre Imhof doit utiliser une nouvelle fois aujourd'hui.

«On n'a pas d'autre choix», explique le patron de l'EVAM. Après un pic, en 2008, le nombre des requérants d'asile arrivant dans le canton de Vaud s'est stabilisé. Tous statuts confondus, ils sont aujourd'hui près de 4500. Le pro-



**Dans l'abri PCI**  
Les 22 premiers pensionnaires de Coteau Fleuri ont protesté contre la dégradation de leurs conditions d'hébergement.  
GÉRALD BOSSHARD

## «Les aider à trouver un projet de vie»

● A quelques minutes de l'abri PCI de Coteau Fleuri, une «structure d'accueil de jour» a été installée dans une maison du quartier des Boveresses. Les requérants y prendront leurs repas et pourront y passer la journée. Ils y trouveront aussi des assistants sociaux, tandis qu'une antenne de la Policlinique universitaire les orientera s'ils ont besoin de soins. L'EVAM a également engagé trois animateurs. «Leur première mission sera de rendre ce lieu convivial et chaleureux pour que nos pensionnaires s'y attachent»,

indique Vanessa Deroche, responsable du secteur social de l'EVAM.

En ce premier jour, après le repas de midi, seule une poignée d'exilés regarde la télévision. Les autres ont rejoint la ville. «Il faudra que nous leur expliquions ce que nous avons à leur offrir», observe Vanessa Deroche. La prise en charge de requérants réduits à l'aide d'urgence n'est pas tâche facile. «Leur statut ne permet pas d'envisager un avenir en Suisse. On est donc contraint de travailler sur l'ici et maintenant. Mais nous

devons aussi réfléchir avec eux au long terme pour imaginer un retour au pays.»

Après les épreuves qu'ils ont endurées pour parvenir en Suisse, cette perspective est difficile à accepter. «Nous ne pouvons que les aider à trouver un nouveau projet de vie», relève Vanessa Deroche. Cette aide restera le plus souvent psychologique. Car il est rare qu'un requérant en «situation irrégulière» obtienne un soutien financier pour favoriser la réintégration dans son pays d'origine.

blème, pour l'EVAM, c'est que leur demande d'asile se solde par une «non-entrée en matière» (NEM), beaucoup restent en Suisse. Etant en «situation irrégulière», ils n'ont droit qu'à une aide d'urgence, conformément aux règles imposées par la Confédération en 2008.

Neuf cents requérants déboutés sont actuellement assistés par l'EVAM. Ce sont les «papiers blancs», comme ils se désignent eux-mêmes en extirpant d'une poche le dérisoire formulaire qu'ils doivent obtenir du Service cantonal de la population pour être pris en charge par l'EVAM.

Conséquence inévitable, les structures d'accueil de l'EVAM sont saturées. Rares, très rares sont les communes qui acceptent de contribuer à la résolution du problème. Par rapport au reste du canton, la ville de Lausanne fait déjà plus que sa part. Elle a néanmoins accepté de remettre à disposition les locaux de Coteau Fleuri, où 50 «NEM» au maximum trouveront un lit.

Paradoxes de l'urgence

Pierre Imhof n'a pas changé d'idée depuis 2004: «C'est une solution de secours.» Elle ne servira d'ailleurs que pour l'hébergement de célibataires. Si le directeur de l'EVAM n'y recourt qu'à contrecœur, c'est aussi pour des raisons économiques: «Paradoxalement, le système de l'assistance d'urgence coûte beaucoup plus cher que les autres formules d'hébergement.»

Pierre Imhof s'explique: «Nous ne devons fournir à ces migrants rien de plus qu'une aide matérielle.» Un lit, les repas, des soins si nécessaires. Mais jamais d'argent. Ce dispositif implique un encadrement onéreux. Exemple: un requérant en cours de procédure touche 8 francs par jour pour ses repas, tandis que les trois repas que



**Pierre Imhof**, directeur de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants

l'EVAM sert aux NEM coûtent en moyenne 25 francs.

«Nos charges se réduiraient aussi si nous pouvions construire pour disposer de locaux adaptés à nos besoins», poursuit Pierre Imhof. Mais les oppositions sur le plan communal rendent tout projet immobilier des plus incertains.

Autant dire que, hier, dans l'atmosphère confinée de l'abri de Coteau Fleuri, les 22 requérants et la direction de l'EVAM n'étaient pas loin de partager les mêmes états d'âme.

## Le drame n'était pas de la faute de l'employeur

Le Tribunal de Nyon a acquitté hier les quatre personnes accusées d'homicide par négligence après la mort d'un grutier

Le malheureux chauffeur écrasé en janvier 2007 à Grens par la grue articulée qu'il repliait sur son camion a commis une imprudence qu'une formation plus approfondie n'aurait pas empêchée. Tel est, en substance, la conclusion du Tribunal correctionnel de Nyon qui jugeait depuis mardi quatre responsables d'un commerce de bois basé à Genève (24 heures de mercredi). Défendus par Me Marc Chesaux, ils ont tous été acquittés alors que le ministère public les estimait coupables de négligence. La Cour, présidée par Jean-Pierre Lador, a considéré que les 40 heures de formation prodiguées par un collègue étaient largement équivalentes aux trois heures exigées dans le canton de Genève pour un permis provisoire de grutier. La victime n'était en effet pas détenteur d'un tel permis, raison pour laquelle l'employeur s'était retrouvé sur le banc des accusés. **G.-M.B.**

## Disparition d'une jeune adolescente de Saint-Prex

Agée de 15 ans, Ophélie Schafteitel laisse ses parents sans nouvelles depuis lundi soir. Des avis de recherche circulent sur internet

Habitants de Saint-Prex, Catherine et Pascal Schafteitel sont rongés d'inquiétude: leur fille Ophélie (15 ans) a disparu depuis lundi. «Sa maman a pu échanger deux SMS, mais rien ne nous prouve que c'est elle qui les a écrits. En plus, ils ne nous disent pas où elle se trouve», constate son papa.

Victime d'une agression il y a deux ans, Ophélie était suivie de son plein gré dans une structure d'accueil pour adolescents au CHUV pour l'aider à surmonter ses angoisses. Ces derniers jours, son état semblait s'être amélioré et elle avait pu retourner à l'école lundi. Mais elle n'est pas rentrée après cette journée.

Ses parents ont lancé un appel sur internet et le réseau social Facebook, pour l'heure sans succès. La police cantonale a également été avertie. Toute personne susceptible d'apporter des informations peut contacter son papa, Pascal Schafteitel, au 079 212 47 47 ou par e-mail à info@schafteitel.com. **S.MR**